Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260409-2026_26-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026 - 26

SEANCE DU Jeudi 09 avril 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 14
Procuration(s) : 1
Votants : 15
Date de la convocation : Jeudi 02 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 09 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Karine DONCKERS, Yvon LE SCRAIGNE, Philippe AUDRAIN.*

Absent(s) : *Solène TRIPOZ*

Procuration : *Pierre-Yves DECAGNY*

Secrétaire de Séance : *Aurélien MONFORT-LEBORGNE*

N° d'ordre : 2026-26

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260409-2026_26-DE

OBJET : Taux fiscalité locale 2026

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2331-3 et L.2331-11,
Vu le Code Général des impôts, notamment ses articles 1636B sexies et suivants,
Considérant la nécessité de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2026,
Considérant la suppression de la taxe d'habitation complétement effective au 1er janvier 2023,
Considérant qu'à compter de l'année 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est rétabli pour les communes.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'appliquer en 2026, les taux comme suit :

Taux	2025	2026
Taxe d'habitation	14.71%	15.74%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34.98%	34.98%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45.12%	45.12%

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote pour :	12
Vote contre :	3
Abstention :	0

-DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
- taxe d'habitation : 15,74 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.98%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.12%

-CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 10/04/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE